



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

Montpellier, le 20 septembre 2017,

*Direction Energie Connaissance  
Département Autorité Environnementale  
Division Evaluation Environnementale Est*

**Le Préfet de la Région Occitanie**

à

**Réf. Chr :**  
**Nos réf. :** 2017-005459  
**Affaire suivie par :** Romain CUNNIET  
romain.cunniyet@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél. – Fax :** 04 67 15 68 12

Monsieur le Préfet de l'Hérault

Préfecture de l'Hérault  
34 place des Martyrs de la résistance  
34062 MONTPELLIER Cedex 2

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de Béziers déposé par  
PITCH Promotion SA.**

Par courrier reçu le **19 juillet 2017**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de Béziers déposé par PITCH Promotion SA.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

**Pour le Préfet et par délégation,**

Frédéric DENTAND  
Directeur Adjoint DEC